



Newsletter VSGS 2024/1 du 30 avril 2024

Pouvons-nous ?

L'association Smart Grid Suisse se veut un centre de compétences sur les questions et les défis du réseau de distribution du futur. Les lois physiques constituent la base la plus importante à cet égard. Ces lois ne peuvent pas être adaptées. Et ce sont les consommateurs finaux et leurs applications qui déterminent la quantité d'électricité nécessaire et à quel moment. Les gestionnaires de réseau peuvent uniquement mettre en place des incitations financières pour influencer le comportement. Pour optimiser les réseaux et respecter les valeurs limites prescrites, ils peuvent également limiter la puissance d'injection et, si nécessaire, la puissance de soutirage ou piloter l'utilisation d'applications flexibles. Nos membres testent de telles possibilités depuis des années dans le cadre de projets pilotes, d'analyses d'utilisateurs et d'études de comportement. Les gestionnaires de réseau n'ont pas besoin de directives sur la manière de construire et d'exploiter les réseaux de manière intelligente et efficace. Ils ont uniquement besoin de l'autorisation d'utiliser le savoir-faire existant et de développer et mettre en œuvre les meilleures solutions pour les exigences, actuelles et futures. Dans l'intérêt du système global, des restrictions sont parfois nécessaires. Malheureusement, il est rare d'obtenir « le beurre et l'argent du beurre ». Dans cette newsletter, nous abordons quelques exemples tirés des ordonnances actuellement en consultation. Nous attirons également votre attention sur un nouveau format que nous souhaitons tester à partir du mois de juin dans le cadre de notre série de manifestations « Construire ensemble », afin d'échanger davantage de connaissances spécialisées entre toutes les parties prenantes.

Dr Maurus Bachmann et Dr Andreas Beer
Directeur de l'association Smart Grid Suisse

Les ordonnances : Habilitier plutôt que restreindre ?

Régulation Sunshine légèrement exagérée

Les indicateurs d'efficacité des différents gestionnaires de réseau peuvent être publiés par l'ElCom. La régulation Sunshine fonctionne selon le principe « Blame and Shame », le but étant d'inciter les gestionnaires de réseau à être plus efficaces en termes de coûts. Aujourd'hui, nous avons une régulation basée sur les coûts. Celle-ci présente, outre l'inconvénient redouté de l'efficacité des coûts, des avantages essentiels dans le domaine de la qualité du réseau. Grâce au financement assuré, les réseaux sont bien entretenus, les perturbations sont réparées en temps utile et les réseaux sont renouvelés et étendus. En cas de pression accrue sur les coûts, les dépenses et les investissements devraient être moindres. Il convient de se demander si nos réseaux coûtent effectivement trop cher aujourd'hui et si c'est justement « aujourd'hui », avec la transformation et l'extension nécessaires du système électrique pour un approvisionnement en électricité sûr à l'avenir, le bon moment pour introduire une réglementation plus stricte en matière d'efficacité des coûts. Les ordonnances vont encore plus loin. L'ElCom obtient la compétence d'ordonner des baisses de tarifs sur la base de comparaisons d'efficacité. Est-ce là la volonté du législateur ?

Quintessence : au lieu de créer des espaces de liberté judiciaires pour le développement du réseau nécessaire, on continue à les restreindre sans nécessité.

LEG et/ou ZEV ou un réseau efficace ?

Les communautés électriques locales (CEL) ont été introduites au cours du débat parlementaire afin de pouvoir vendre localement l'électricité produite en utilisant le réseau de distribution et de promouvoir ainsi l'électricité photovoltaïque. Les participants aux CEL bénéficient en outre d'un tarif réduit pour l'utilisation du réseau. La CEL ne permet certes pas de décharger les réseaux, mais la mise en œuvre actuelle selon l'ordonnance semble acceptable.

L'idée initiale de rendre les lignes de raccordement utilisables gratuitement pour les RCP (regroupement de consommation propre) poursuivait le même objectif. Il est très surprenant que, malgré l'alternative « CEL », on s'en tienne toujours à cette extension controversée, car extrêmement floue, des RCP. En cas d'utilisation de plusieurs raccordements et donc de plusieurs lignes de raccordement, des éléments de réseau doivent obligatoirement être utilisés. Pour remédier à cette

problématique, la définition du point de raccordement au réseau est simplement élargie dans les explications (!), et ce de manière confuse. Les structures de réseau étant différentes, les clients sont ainsi traités différemment. Il est à craindre qu'en raison de la délimitation peu claire de cette « possibilité d'utilisation de la ligne de raccordement », d'innombrables cas juridiques verront le jour. Et pourtant, cette réglementation est devenue obsolète grâce à la CEL introduite ultérieurement.

Quintessence : de nombreux instruments de promotion indirects avec une redistribution des coûts, sans réelle valeur ajoutée, créent des problèmes de mise en œuvre. Les intérêts particuliers entravent la mise en œuvre d'un réseau sûr et efficace pour tous.

Tarifs du réseau : chacun sait mieux que les autres

Toutes les parties prenantes ont leur mot à dire sur le thème des tarifs. Les principes doivent être réglementés, cela ne fait aucun doute. Des objectifs tels que la non-discrimination, l'équité ou l'efficacité de l'infrastructure de réseau sont fixés dans la loi. L'organisation concrète doit être laissée aussi ouverte que possible. C'est ainsi que les expériences acquises par le passé et dans le cadre de projets pilotes peuvent être utilisées au mieux pour atteindre les objectifs. Les possibilités de tarification un peu plus étendues sont à saluer, notamment les tarifs dynamiques et la réduction du prix minimal du travail en centimes/kWh à 50%. Mais l'ordonnance continue à imposer des restrictions et des prescriptions détaillées inutiles. Prescrirait-on également à un chirurgien les moyens auxiliaires à utiliser pour une opération ?

Ainsi, pour les nouveaux tarifs dynamiques et la part non liée au travail, la marge de manœuvre est à nouveau inutilement limitée. Les prix de puissance peuvent être aménagés de manière différente pour atteindre les objectifs (voir le livre blanc sur les coûts et les tarifs). Ainsi, même en cas d'aménagement non discriminatoire, il est possible d'obtenir des tarifs différents dans le temps et dans l'espace.

Quintessence : la volonté d'accroître la marge de manœuvre en matière de tarifs de réseau est manifeste. Mais des prescriptions détaillées et non ciblées limitent aussitôt cette liberté. Les ordonnances doivent-elles donner les moyens aux experts ou les limiter ?

Agenda

VSGS en ligne - Gestionnaires de réseau et personnes intéressées en échange

On se demande toujours si les possibilités offertes par les gestionnaires de réseau sont suffisantes pour répondre aux attentes à leur égard. La nouvelle plateforme du VSGS doit donner régulièrement la possibilité d'échanger entre eux et avec des experts du réseau de distribution et d'autres domaines spécialisés sur des thèmes précis. Le **mardi 18 juin 2024 à partir de 9h00**, nous lancerons la première exécution dans le cadre de notre série de manifestations « Construire ensemble ». Une semaine après la votation sur l'acte modificateur unique, les directeurs du VSGS **Maurus Bachmann** et **Andreas Beer** répondront pendant une bonne heure aux questions des participants, accompagnés d'un expert issu des rangs du VSGS. Pour cette première édition, nous avons pu compter sur l'expert **Karl Resch**, responsable de la gestion de la régulation et de l'économie de réseau chez EKZ et président de la commission d'économie de réseau de l'AES.

La participation est en ligne pour toutes les personnes intéressées par les thèmes des réseaux de distribution. Nous serions heureux que d'autres experts de différents domaines participent également en ligne, ce qui permettrait de créer un échange de grande qualité. Les thèmes doivent correspondre aux besoins des participants. C'est pourquoi vous pouvez soumettre vos intérêts ou vos questions lors de l'inscription. La participation est gratuite. La langue de discussion est l'allemand. Nous nous réjouissons de votre participation.

#9 VSGS en ligne - Le réseau de distribution en point de mire

Mardi 18 juin 2024, 09:00-10:30, en ligne

Inscrivez-vous dès aujourd'hui.

Inscription

En savoir plus - les livres blancs VSGS

Le VSGS publie en permanence des informations sur les nouveaux développements qui concernent le réseau de distribution. Actuellement, les livres blancs suivants sont disponibles :

- [Coûts et tarifs du réseau de distribution](#)
- [Stockage décentralisé avec consommation finale](#)
- [Stratégie énergétique 2050 structurée](#)
- [La métrologie sur le marché de l'électricité](#)
- [Intégration de l'électromobilité dans le réseau](#)
- [Limitation de la puissance d'alimentation PV](#)
- [Effets de redistribution dus à la réduction des contributions à l'utilisation du réseau pour la consommation propre - une quantification](#)